

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 février 2013

DCM N° 13-02-04

Objet : Renouvellement de la convention triennale de partenariat avec l'EPCC Centre Pompidou-Metz.

Rapporteur : M. FONTE, Adjoint au Maire

Le 17 décembre 2009, le Conseil Municipal adoptait les statuts de l'EPCC Centre Pompidou-Metz et la convention de partenariat sur la période triennale 2010-2012.

Les membres fondateurs à savoir, le Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou, la Région Lorraine, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et la Ville de Metz s'engageaient sur des objectifs communs de partenariat et de collaboration recouvrant le projet artistique et culturel du Centre Pompidou-Metz.

Dans ce cadre, la Ville de Metz entendait valoriser son territoire et développer son essor touristique en devenant une grande destination de séjour et de découverte grâce au Centre Pompidou-Metz et, de même, apporter dans un souci de cohésion sociale, une offre culturelle de qualité pour tous les messins notamment ceux qui ne disposent pas d'un accès aux biens et aux services culturels.

Les bilans réalisés par l'EPCC Centre Pompidou-Metz démontrent l'excellence des résultats acquis par cet établissement. Depuis mai 2010, on recense un peu plus de 1,7 M de visiteurs soit une moyenne de 600 000 visiteurs/an. L'année 2012 a vu 475 000 visiteurs fréquenter le Centre Pompidou-Metz dont 58% sont des primovisiteurs, 50% sont des lorrains, 25% des visiteurs étrangers avec un taux de satisfaction de 89%. Au cours de cette période 1100 œuvres provenant des collections du Centre Pompidou-Paris ont été vues sur les 10 expositions réalisées depuis 2010. Le projet artistique et culturel de cet établissement proposant des expositions temporaires uniques en France et en Europe, 500 événements depuis sa création font la force et l'attractivité du Centre Pompidou-Metz, premier lieu le plus fréquenté en France en dehors de la région parisienne depuis son ouverture.

Tenant compte des éléments de bilan de cet établissement, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cette convention et les objectifs déclinés précédemment pour une nouvelle période triennale (2013-2015).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat pour la période 2013-2015 avec l'EPCC Centre Pompidou-Metz et les membres fondateurs de l'EPCC.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Centre Pompidou-Metz,

Vu le projet de convention de partenariat sur la période triennale 2013-2015 à conclure avec les membres fondateurs de l'EPCC,

Considérant que l'EPCC Centre Pompidou-Metz doit constituer un instrument de coopération permettant, d'une part, de valoriser son territoire et de développer son essor touristique et, d'autre part, d'apporter une offre culturelle de qualité pour tous ses habitants, notamment ceux qui ne disposent pas d'un accès aux biens et aux services culturels,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 13 février 2013

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'APPROUVER la convention de partenariat sur la période 2013-2015 à conclure avec l'EPCC Centre Pompidou-Metz telle que jointe en annexe,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention 2013-2015 de partenariat avec le Centre Pompidou-Metz, tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet de la convention de partenariat et de ses modalités de mise en œuvre.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Pôle Culture – Action Culturelle

Commissions : Commission des Affaires Culturelles et Commissions des Finances

Référence nomenclature «ACTES» : 1.3

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40

Absents : 15

Dont excusés : 14

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE